



Concours : Psychologue de l'éducation nationale

- Externe
- Interne
- Réservé

Spécialité :

- Education, développement et apprentissages
- Education, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle

Session 2017

Rapport de jury présenté par :

- Jean-Pierre Bellier
- Aziz Jellab

Présidents des jurys

1- DONNEES STATISTIQUES ET RESULTATS

Données statistiques du concours externe

Session 2017	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Postes offerts	125	115
Candidats inscrits		
<i>Femmes</i>	1563	1036
<i>Hommes</i>	107	144
Total	1670	1180
Candidats présents		
<i>Femmes</i>	823	530
<i>Hommes</i>	53	78
Total	876	608
Candidats admissibles		
<i>Femmes</i>	237	205
<i>Hommes</i>	13	24
Total	250	229
Candidats Admis		
<i>Femmes</i>	118	104
<i>Hommes</i>	7	11
Total	125	115

Résultats aux diverses épreuves

Moyennes (/20) obtenues : Candidats admissibles et admis (Limites supérieures et inférieures)

PSYEN EDA	
Admissibles	Admis
19,13 - 12,04	19,75 - 11,70

PSYEN EDO	
Admissibles	Admis
18,61 - 11,22	19,41 - 11,03

Notes (/20) obtenues par type d'épreuve (supérieures et inférieures)

	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Admissibles		
Connaissance du système éducatif	19,17 - 03,89	18,89 - 04,22
Etude de dossier	19,40 - 10,40	19,25 - 09,80
Admis		
Analyse d'une problématique	20,00 - 07,40	20,00 - 08,20
Etude d'une situation	20,00 - 06,60	20,00 - 07,00

Données statistiques du concours interne

Session 2017	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Postes offerts	10	30
Candidats inscrits		
<i>Femmes</i>	296	346
<i>Hommes</i>	17	36
Total	313	382
Candidats présents		
<i>Femmes</i>	151	263
<i>Hommes</i>	6	26
Total	157	289
Candidats admissibles		
<i>Femmes</i>	22	61
<i>Hommes</i>	0	3
Total	22	64
Candidats Admis		
<i>Femmes</i>	10	27
<i>Hommes</i>	0	3
Total	10	30

Résultats aux diverses épreuves

Moyennes (/20) obtenues : Candidats admissibles et admis (Limites supérieures et inférieures)

PSYEN EDA	
Admissibles	Admis
18,90 - 14,20	18,58 - 14,00

PSYEN EDO	
Admissibles	Admis
17,90 - 13,30	16,45 - 14,30

Notes (/20) obtenues par type d'épreuve (supérieures et inférieures)

	PSYEN EDA	PSYEN EDO
Admissibles		
Etude de dossier	18,90 - 14,20	17,90 - 13,30
Admis		
Etude de dossier	18,90 - 14,20	16,60 - 13,30
Etude d'une situation	20,00 - 10,25	19,60 - 12,50

Données statistiques du concours réservé

Session 2017	PSYEN EDO
Postes offerts	50
Candidats inscrits	
<i>Femmes</i>	178
<i>Hommes</i>	15
Total	193
Candidats présents	
<i>Femmes</i>	111
<i>Hommes</i>	10
Total	121
Candidats admissibles	
<i>Femmes</i>	104
<i>Hommes</i>	10
Total	114
Candidats Admis	
<i>Femmes</i>	47
<i>Hommes</i>	3
Total	50

Notes (/20) obtenues à l'épreuve d'admission (supérieures et inférieures)

	PSYEN EDO
Admis	
Note totale de l'épreuve d'admission	20,00 - 15,00
Admis	
Note obtenue à la 1 ^{ère} partie (/10)	10,00 - 07,10
Note obtenue à la 2 ^{ème} partie (/10)	10,00 - 07,00

2. Épreuves écrites d'admissibilité (concours externe et interne)

Les candidats au **concours externe** de recrutement de psychologues de l'éducation nationale passent **deux épreuves écrites** :

- la première porte sur un questionnement relatif à la connaissance du système éducatif et à la place de la psychologie dans l'éducation nationale ;
- la seconde épreuve est une étude de dossier et porte sur la fonction de psychologue de l'éducation nationale dans le système éducatif.

Les candidats au concours interne de recrutement de psychologues de l'éducation nationale ne passent que la seconde épreuve écrite

2.1. Épreuve 1. Questionnement relatif à la connaissance du système éducatif et à la place de la psychologie dans l'éducation nationale.

Cette épreuve est réservée aux candidats au concours externe. Elle dure quatre heures et est dotée d'un coefficient 1.

A partir de la présentation de dispositifs, programmes ou de politiques éducatives spécifiques et de questions s'y rapportant, le candidat est conduit à **faire état de sa connaissance du système éducatif dans son histoire comme dans ses évolutions, ses caractéristiques actuelles et ses valeurs.**

L'épreuve doit permettre au candidat de démontrer ses capacités d'analyse, la qualité de sa réflexion et sa compréhension de la place de la psychologie et du psychologue de l'éducation nationale dans la contribution à la réussite de tous les élèves, dans la connaissance des besoins spécifiques des enfants et des adolescents à cette période, dans l'élaboration d'une trajectoire scolaire ambitieuse et dans le développement de leur personnalité, de leur autonomie et de leur citoyenneté.

Le cas échéant, il peut en outre être introduit dans cette épreuve des éléments, données ou informations de nature statistique que le candidat devra être en mesure d'analyser et/ou d'interpréter.

Lors de la session 2017, les candidats ont traité le sujet suivant :

Martine Alcorta écrit : « Selon l'approche sociocognitive de l'apprentissage (Bandura, 1986), les facteurs d'ordre motivationnel (estime de soi, perception de ses compétences, sentiment d'auto-efficacité) ont une influence déterminante sur les processus d'apprentissage des élèves. Mais, au-delà des représentations de soi, les représentations du contexte, c'est-à-dire la manière dont les élèves conçoivent leur engagement dans les tâches scolaires (types de buts poursuivis), ont aussi été mises en évidence comme des éléments pouvant agir sur ces processus. Penser d'un point de vue théorique la question de la motivation, de l'effort ou du mérite, non pas comme de simples traits de la personnalité, qui n'engageraient que la responsabilité de l'élève, mais comme une question qui interroge aussi les représentations psychosociales, nous oblige à intégrer les pratiques pédagogiques, éducatives, évaluatives, dans notre réflexion et notre compréhension des comportements observés [...] Les processus d'apprentissage ont souvent été étudiés en France à partir de mécanismes cognitifs qui permettent de mieux comprendre les dysfonctionnements des élèves en grande difficulté. Toutefois, certains problèmes scolaires relèvent aussi de dimensions plus conatives qui interfèrent avec les dimensions cognitives.

La question de l'engagement, qui intervient en amont du processus, nécessite que l'on s'intéresse aux caractéristiques psychologiques des élèves [...] Contrairement aux idées reçues, le cadre scolaire n'est pas un cadre intangible sur lequel il ne serait pas possible d'agir, réduisant l'intervention psychologique au seul niveau individuel. La nature de l'évaluation, les degrés de difficulté des tâches, ainsi que d'autres variables comme le climat de classe, la nature de la pédagogie utilisée, sont autant de micro-cadres sur lesquels il est possible d'agir pour réduire collectivement certaines difficultés d'adaptation des élèves. Le cadre scolaire est un élément d'étayage influent sur la vie et l'investissement psychiques des élèves qui devrait être présent dans les analyses et les solutions proposées » (Les caractéristiques psychologiques des élèves : la face cachée de l'école, *Le Journal des Psychologues*, 2008/7).

Éléments pour le corrigé :

- 1- **Vous commenterez cet extrait et vous dégagerez une problématique relative aux apprentissages scolaires et à leur compréhension à la lumière des recherches en psychologie.**

Commentaire :

Cet extrait soulève une question fondamentale, celle de la motivation pour les apprentissages scolaires et de ses déterminants. Il identifie la relation entre dimensions cognitive et conative qui sont à l'œuvre. Ces dimensions ne sont pas des variables disjointes mais consubstantielles et étroitement liées. Par ailleurs, l'auteure met en garde contre une vision « naturaliste » ou « internaliste » qui associerait la motivation aux seules caractéristiques des traits de personnalité. À côté du concept de motivation, il y a les notions de « mérite » et d'« effort ». La motivation n'est pas indépendante du contexte scolaire et des pratiques pédagogiques. En ce sens, l'apprentissage ne s'opère pas indépendamment des interactions avec autrui. Celles-ci participent aussi de l'estime de soi (Bandura). On peut alors s'attendre à ce que les thèses de Vygotski et/ou celles de Wallon soient évoquées. Le propos souligne combien la dimension conative mais aussi contextuelle agit sur les apprentissages. Les « caractéristiques psychologiques des élèves » doivent être identifiées, notamment l'appréhension des mécanismes d'apprentissage, de l'attention, de la mémoire, de la perception, du développement cognitif, etc. Mais l'auteure met l'accent sur la lutte contre le déterminisme et postule l'éducabilité de chaque élève. Ainsi, en soulevant des questions comme l'évaluation, la nature et la difficulté des tâches, le climat scolaire, la pédagogie utilisée, ce sont bien des variables sur lesquels il est possible d'agir pour favoriser les apprentissages scolaires. De ce fait, l'intervention du psychologue dépasse le seul cadre de la consultation ou de l'examen psychologique de l'enfant ou de l'adolescent.

Selon l'approche sociocognitive de l'apprentissage (Bandura, 1986)[Qu'appelle-t-on approche sociocognitive ? La référence à Bandura aide à situer le propos, notamment par rapport aux travaux qu'il a menés (théorie de l'apprentissage social, théorie sociale cognitive, interactions entre cognition, comportement et contexte, sentiment d'efficacité personnelle et motivation...)].

Les facteurs d'ordre motivationnel (estime de soi, perception de ses compétences, sentiment d'auto-efficacité) ont une influence déterminante sur les processus d'apprentissage des élèves. Mais, au-delà des représentations de soi, les représentations du contexte, c'est-à-dire la manière dont les élèves conçoivent leur engagement dans les tâches scolaires (types de buts poursuivis), ont aussi été mises en évidence comme des éléments pouvant agir sur ces processus. Penser d'un point de vue théorique la question de la motivation, de l'effort ou du mérite, non pas comme de simples traits de la personnalité, qui n'engageraient que la responsabilité de l'élève, mais comme une question qui interroge aussi les représentations psychosociales, nous oblige à intégrer les pratiques pédagogiques, éducatives, évaluatives, dans notre réflexion et notre compréhension des comportements observés [...]

Les processus d'apprentissage ont souvent été étudiés en France à partir de mécanismes cognitifs qui permettent de mieux comprendre les dysfonctionnements des élèves en grande difficulté. Toutefois, certains problèmes scolaires relèvent aussi de dimensions plus conatives qui interfèrent avec les dimensions cognitives. La question de l'engagement, qui intervient en amont du processus, nécessite que l'on s'intéresse aux caractéristiques psychologiques des élèves [...] Contrairement aux idées reçues, le cadre scolaire n'est pas un cadre intangible sur lequel il ne serait pas possible d'agir, réduisant l'intervention psychologique au seul niveau individuel. La nature de l'évaluation, les degrés de difficulté des tâches, ainsi que d'autres variables comme le climat de classe, la nature de la pédagogie utilisée, sont autant de micro-cadres sur lesquels il est possible d'agir pour réduire collectivement certaines difficultés d'adaptation des élèves. Le cadre scolaire est un élément d'étayage influent sur la vie et l'investissement psychiques des élèves qui devrait être présent dans les analyses et les solutions proposées ».

Les Dimensions conatives et cognitives sont indissociables. Comment agir sur des dimensions organisationnelles et institutionnelles pour favoriser l'efficacité de l'intervention du psychologue auprès de chaque élève ? Il s'agit de développer des questions relatives au contexte de scolarisation, de l'évaluation, de la relation pédagogique, du climat scolaire, et de leur place dans l'émergence de la difficulté scolaire.

2- Le système éducatif français repose sur une valeur fondamentale, celle de l'égalité des chances. Pourtant, les inégalités de réussite scolaire existent bel et bien et elles sont largement influencées par l'origine sociale des élèves, même si elles peuvent plus ou moins être atténuées par les pratiques pédagogiques et par les manières dont les apprenants sont mis en activité par les enseignants. De nombreuses recherches en psychologie et en éducation ont mis en évidence que les difficultés scolaires sont liées à des « malentendus sociocognitifs », résultat d'une distance qui s'installe entre les exigences scolaires et les modes d'adaptation des élèves. Quels enseignements, le psychologue de l'éducation peut-il dégager de ces recherches et sur quels leviers peut-il s'appuyer pour mener un travail permettant aux élèves de maîtriser leur scolarité et de construire des projets d'avenir ? Vous pouvez donner un ou deux exemples concrets ?

On s'attend ici à ce que les candidat(e)s développent la thématique de l'égalité des chances. La loi du 10 juillet 1989 y fait référence en soulignant que le système éducatif contribue à l'égalité des chances. Il s'agit de rappeler que la République défend le principe d'une égalité des individus devant les institutions, l'école en particulier, une égalité qui devient aussi une égalité devant la compétition scolaire. C'est en principe le mérite de chacun qui doit expliquer les inégalités de parcours observées. Cependant, la réalité telle qu'on l'observe mais aussi telle que mise en évidence par les recherches scientifiques, mettent en doute l'égalité des chances. Ainsi, François Dubet parle-t-il d'une « fiction nécessaire » pour qualifier le mérite. L'enseignant doit croire que chaque élève a plus ou moins de mérite afin de rester optimiste et de supposer que quoi qu'il en soit, la motivation de chacun est supposée agir sur les apprentissages et s'émanciper du déterminisme. Or la relation pédagogique peut elle-même être porteuse de malentendus dès lors que de nombreuses compétences et habiletés cognitives se construisent en dehors d'elle et de ce fait, participent des implicites que les enseignants eux-mêmes ne perçoivent pas. Ainsi, les recherches que l'on doit à Stéphane Bonnery mettent en évidence que de nombreuses pratiques pédagogiques, faute d'interroger des évidences, renforcent les difficultés d'apprentissage. Cela tient en partie au fait que les enseignants ont souvent des difficultés à identifier les processus cognitifs en jeu lorsqu'ils mettent les élèves en activités et lorsque ceux-ci s'approprient des contenus d'enseignement. Ainsi, et s'agissant des

mêmes tâches différentes attitudes cognitives peuvent être mobilisées. Elles ne produisent pas les mêmes effets en termes d'apprentissage.

Pour une part non négligeable, les « difficultés d'apprentissage », donc les inégalités, sont liées à la mobilisation d'attitudes cognitives, de rapports au savoir, qui ne sont pas ceux qui permettent de s'approprier les savoirs scolaires.

Par comparaison, les élèves les plus familiers des logiques scolaires savent, parce qu'ils l'ont appris auparavant (probablement hors de l'école), que la réalisation des tâches scolaires, l'application des consignes et l'obtention du bon résultat, s'ils sont importants, ne le sont que parce que cela constitue un moyen de construire un savoir, de consolider ou d'évaluer son acquisition. Leur confrontation à l'école sur le registre cognitif engage une attitude beaucoup plus réflexive, une attitude d'appropriation, car ils ont conscience du lien entre les tâches et leurs finalités. Cette attitude d'appropriation est beaucoup plus conforme aux exigences spécifiques de la transmission scolaire et à l'apprentissage de savoirs modelés par les logiques de la culture écrite. La difficulté peut alors être renforcée et s'avérer durable si les enseignants n'interrogent pas les présupposés pédagogiques et le rapport que les élèves entretiennent avec les activités proposées. « Les dispositifs pédagogiques observés prévoient peu ce que nous appellerons la mise en travail des élèves, de façon à ce qu'ils construisent les postures cognitives adéquates à l'appropriation des savoirs. De ce fait, ces postures apparaissent comme des prérequis, exigés implicitement de tous les élèves sans être enseignés. En ne prenant pas en charge la transformation des dispositions construites dans l'éducation familiale en attitudes requises pour apprendre, l'école fait ici preuve d'une «indifférence aux différences» propice à la production d'inégalités scolaires » (Bonnery). Répondre à une consigne dans le cadre scolaire suppose que l'élève mobilise une démarche cognitive d'une autre nature que s'il répondait à une injonction dans la vie quotidienne venant d'un adulte (un parent par exemple). En effet, il doit être capable d'émettre des hypothèses et de développer une réflexivité (ou objectivation de la pensée), ce qui est souvent observé chez les élèves de milieu favorisé. Ainsi, Bonnery met-il en relation les pratiques pédagogiques et le renforcement des inégalités sociales : « La mobilisation cognitive des élèves peut donc facilement s'opérer sur le mode du malentendu. C'est le cas quand ils adoptent des attitudes de conformité qui, évidentes pour eux, ne sont pas celles que sollicite l'école. Celle-ci ne peut assurer la réussite des apprentissages, dans un grand nombre de cas, qu'au prix d'une conversion de la posture intellectuelle des élèves, chez qui les habitudes de vie familiale (s'agissant par exemple de respecter les consignes explicites formulées par l'adulte) induisent des attitudes intellectuelles différentes de celles requises par les apprentissages scolaires. C'est là sans doute une situation inévitable dans une société de classes. L'objectif de l'institution scolaire pourrait être de surmonter de tels malentendus.

Mais, on va le voir, les façons d'enseigner peuvent ne pas permettre de lever ces malentendus, quand elles ne les suscitent pas ».

Les inégalités scolaires procèdent de l'origine sociale et peuvent être plus ou moins atténuées par les pratiques pédagogiques. La problématique doit être ainsi posée : dans quelle mesure les inégalités scolaires peuvent être combattues par des pratiques pédagogiques tenant compte des caractéristiques cognitives et affectives de chaque élève ? Développer cette question suppose que l'on identifie bien ce que l'on appelle « inégalités scolaires ». Celles-ci sont référées à des inégalités de réussite scolaire selon l'origine sociale. Cette origine est entendue en terme de milieu social d'appartenance, de ressources dont celui-ci dispose (différents capitaux dont le capital culturel), de capacités à les mobiliser (un capital peut-être plus ou moins mobilisé, s'avérer plus ou moins efficace, travaux de Bernard Lahire par exemple). Elle est aussi entendue en termes de connaissance-méconnaissance des codes scolaires, de parents plus ou moins initiés et sensibilisés aux implicites pédagogiques, etc.

Mais ces inégalités doivent aussi à d'autres variables comme le type d'école ou d'établissement fréquenté (Olivier Cousin), la composition des classes, l'effet-maître (Pascal Bressoux, Pascal Pansu...), etc.

On doit s'attendre à ce que ces facteurs soient évoqués car ils permettent d'entrevoir les marges d'action que le psychologue et les équipes éducatives peuvent mobiliser.

La question posée concerne donc les enseignements que le psychologue de l'éducation peut dégager des recherches en psychologie et en éducation afin d'identifier des leviers peut-il s'appuyer pour mener un travail permettant aux élèves de maîtriser leur scolarité et de construire des projets d'avenir. Il est également demandé un ou deux exemples concrets.

Plusieurs entrées sont possibles pour traiter cette question. Une perspective globale pourrait être de rappeler que les enquêtes internationales (PISA par exemple) montrent que le système éducatif français est l'un des plus inégaux socialement et qu'il s'avère même plus inégalitaire que ne le sont les inégalités sociales. Une seconde entrée plus institutionnelle concerne les différentes réformes scolaires, en particulier l'institution progressive d'une école du socle. La réforme de la scolarité obligatoire introduit de nouvelles dispositions et de nouvelles pratiques en vue de s'assurer que les élèves acquièrent des connaissances et des compétences à l'arrivée. De nouvelles modalités d'évaluation, de nouveaux cycles, de nouveaux programmes, ainsi que la promotion de différents parcours sont censés réduire ces inégalités et répondre à cette tension structurelle entre gestion des flux scolaires et parcours individualisés. Les questions d'accompagnement pédagogique, de la compensation, de l'école inclusive et des parcours personnalisés ont toute leur place. Une réflexion sur l'équité et l'égalité peut être judicieuse.

Observations du jury concernant l'épreuve 1 :

Les qualités rédactionnelles

- Le niveau de langue et la cohérence sont suffisants, mais l'orthographe est très défailtante
- Globalement, de bonnes qualités rédactionnelles/ l'expression écrite satisfaisante dans les meilleurs et bonnes copies.
- Des graphies parfois illisibles.
- Une rédaction parfois opaque et peu explicite : c'est au correcteur d'inférer les connaissances du candidat
- Des phrases trop longues et peu compréhensibles
- Une absence d'annonce de plan ou un plan annoncé mais non respecté. Cela rend difficile l'appréciation du déroulement de la pensée
- Des synthèses partielles ou finales seraient bienvenues pour rendre compte d'une démonstration.

L'aptitude à problématiser

- Le sujet énonçait lui-même une problématique, un commentaire fidèle au texte de référence suffisait à faire émerger la problématique. Beaucoup de candidats éprouvent des difficultés à identifier des axes de réflexion en vue de construire une problématique. Cela conduit à des développements qui sont parfois hors-sujet. Ainsi, la première question faisait clairement apparaître que la réussite scolaire fait intervenir des variables contextuelles qui modalisent la motivation et les apprentissages.

De ce point de vue, le rôle du psychologue de l'éducation ne peut se limiter à l'action auprès des élèves sans interroger les pratiques pédagogiques, l'accompagnement de l'enfant et de l'adolescent par les équipes éducatives.

Si certaines copies étaient de très bon niveau, c'est parce que le développement était bien articulé autour d'une problématique avec une mobilisation à bon escient de connaissances bien assimilées. A cet égard, le jury insiste sur l'importance d'une préparation du concours fortement arrimée à des connaissances universitaires et institutionnelles telles que celles indiquées dans la bibliographie.

L'importance de proposer des exemples contextualisés et argumentés

La seconde question de l'épreuve se ponctuait par une demande d'exemples afin d'illustrer l'action du psychologue visant à aider les élèves à maîtriser leur scolarité et à construire des projets d'avenir. De nombreuses copies ne comportaient guère d'exemples, et, à l'opposé, plusieurs candidats ont proposé des exemples sans argumentaire, ni véritable lien avec la question posée. L'épreuve est censée évaluer les capacités d'analyse et de réflexion des candidats notamment pour ce qui concerne la place de la psychologie et du psychologue de l'éducation nationale et ce, en vue de contribuer à la réussite de tous les élèves. De ce fait, et étant donné qu'il existe deux spécialités – EDO et EDA –, les candidats doivent nuancer leur propos en le contextualisant et en identifiant le niveau au sein duquel s'inscrirait leur action. Par ailleurs, et à l'heure où c'est la notion de parcours de l'élève fait l'objet d'une attention institutionnelle toute particulière, la pertinence des exemples proposés s'apprécie à la capacité des candidats à proposer une analyse qui prend un peu de hauteur (par exemple, le décrochage scolaire doit être articulé à la trajectoire scolaire de l'élève qui est bien antérieur au second degré et implique, par exemple, de le penser en lien avec les pratiques pédagogiques et la réforme des cycles, en l'occurrence la place du cycle 3). Le jury a relevé que le manque de connaissances institutionnelles – notamment pour ce qui est des dispositifs existants, des évolutions que connaissent le premier et le second degrés – contribue à fragiliser la pertinence des actions proposées. Et pour ce qui est des actions et des outils que le psychologue peut mobiliser, la connaissance *a minima* de tests psychométriques est plus que recommandée.

Enfin, et sans être exhaustif, on ne saurait trop conseiller les candidats à éviter les jugements de valeur et à adopter une posture éthique qui puisse traduire une véritable sensibilisation aux enjeux relatifs à la démocratisation scolaire. Il ne s'agit pas de répéter à l'envi qu'il faut que l'école devienne juste et équitable. Il faut démontrer, grâce à une culture historique et à des connaissances institutionnelles (notamment les réformes engagées depuis les deux ou trois dernières décennies), que la psychologie de l'éducation peut contribuer à réduire les inégalités de réussite et que le psychologue mène bien son action dans le cadre d'une spécialisation professionnelle tout en l'inscrivant dans des collectifs professionnels.

2.2. Epreuve 2 : Etude de dossier portant sur l'exercice de la fonction de psychologue de l'éducation nationale dans le système éducatif

Cette épreuve est commune aux concours externe et interne. D'une durée de 4 heures, elle est dotée d'un coefficient 3 pour le concours externe, et d'un coefficient 4 pour le concours interne.

A partir de l'examen d'un ensemble de documents relatifs à une question particulière, le candidat est conduit à **faire la démonstration de ses capacités à appréhender le sujet dans sa globalité et sa complexité** afin d'envisager le positionnement spécifique du psychologue de l'éducation nationale et ses axes de travail.

L'épreuve doit notamment permettre d'apprécier les capacités du candidat à **insérer son action dans le cadre du fonctionnement des structures et des équipes** auxquelles il apportera sa spécificité et son expertise dans le cadre de son futur métier.

Lors de la session 2017, les candidats ont traité le sujet suivant : voir Annexe

Eléments pour le corrigé :

L'épreuve consiste en l'étude d'une situation individuelle dans un contexte institutionnel exigeant des connaissances et des compétences professionnelles spécifiques (RASED, MDPH, SEGPA, SESSAD et la thématique de la santé à l'école), comme la scolarité en milieu adapté. Le sujet proposé s'inscrit dans les évolutions institutionnelles défendant une école inclusive, ce qui interroge les dispositifs dits « adaptés » et le risque d'une externalisation du traitement de la difficulté scolaire.

Bilan psychologique.

Le cycle 3 augure-t-il de nouvelles modalités de scolarisation des élèves en grande difficulté ?

L'élève scolarisé en CM2 pourrait, aux dires des psychologues des premier et second degrés, bénéficier d'une scolarité en 6^{ème}, sachant que le collège dispose d'une SEGPA et qu'il existe des mesures inclusives permettant aux élèves de travailler sur des objets d'apprentissages avec des regroupements spécifiques.

Il est explicitement indiqué qu'une décision ne saurait être actée sans un échange conjoint entre les équipes éducatives du premier et du second degrés ; que toute décision nécessite un bilan complet (médical, psychologique, pédagogique...) et que l'enjeu est tout autant de s'assurer qu'une entrée en 6^{ème} sera profitable que de convaincre les parents de l'importance d'une poursuite d'étude en milieu scolaire ordinaire ; que cette décision pourrait conduire à envisager au collège des dispositifs ou mesures adaptés (accompagnement de Noé par un AESH, SEGPA avec des périodes inclusives en 6^{ème} ou l'inverse, ULIS...) ; la décision ne saurait être prise indépendamment des parents qui ne sont guère persuadés de la pertinence d'une entrée en 6^{ème}.

Trois points importants ressortent du sujet : la notion de cycle, la notion de socle commun de connaissances, de compétences et de culture, la persévérance scolaire

La question posée inscrit clairement l'action du psychologue des deux spécialités dans le conseil, l'accompagnement et l'aide aux équipes pédagogiques et éducatives.

Les épreuves écrites sont d'abord des épreuves de connaissances et les compétences que l'on peut y déceler restent de l'ordre du déclaratif. Il s'agit d'apprécier, dans les éléments écrits et les arguments avancés, la pertinence de la réflexion, la cohérence des propositions et l'inscription du ou de la candidate dans une culture professionnelle bien au fait des évolutions et transformations affectant le système éducatif. Les documents joints à l'épreuve sont assez complets mais n'empêchent pas les candidats de mentionner des manques ou des besoins d'informations complémentaires, voire de proposer d'autres investigations (tests, examens...).

Eléments du dossier :

Noé est un élève qui manque de confiance et d'assurance (y compris lorsqu'il dessine). Il a été maintenu en CM1 pendant une année, ce qui a permis d'aménager des temps d'apprentissage et de construire des connaissances.

Il a des problèmes de geste et d'inhibition lors du passage à l'écrit.

Il souhaite entrer en 6^{ème}. Il réussit bien dans un subtest « code ».

L'évaluation au WISC IV met en évidence des capacités moyennes et plutôt satisfaisante, avec sans doute des problèmes de vitesse et de concentration :

« Dans le cadre de ces rendez-vous, l'ensemble des résultats obtenus au WISC IV se situe globalement dans les variations de la normale suivant l'OMS.

A 95% de confiance, les notes standards obtenues aux différentes échelles se situent pour « Compréhension verbale » entre 111 et 94, pour « Raisonnement perceptif » entre 115 et 97, pour « Mémoire de travail » entre 89 et 72, et pour « Vitesse de traitement » entre 107 et 87. Vu l'hétérogénéité des résultats, le calcul de l'échelle totale n'est pas pertinent. Les résultats sont hétérogènes intra et inter échelles. Noé témoigne globalement d'un bon niveau de connaissances générales et sociales, et de bonnes capacités de logique et de raisonnement. Il les réinvestit dans le cadre de l'école, en particulier dans les matières de type histoire, sciences, mathématiques, et compréhension de lecture (à condition que le texte lui soit relu) ». Il décroche vite notamment en français. Il comprend néanmoins les écrits qui lui sont lus. Définition d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation). Parmi les actions possibles, il y a le travail avec les parents, une visite du collège, la rencontre avec des enseignants. Il y a également l'AP dans le cadre de la réforme ainsi que la mobilisation des nouvelles formes d'évaluation. L'attention portée, en cas d'entrée en 6^{ème}, à la composition de la classe sera un plus.
Centre de référence pour les troubles spécifiques des apprentissages.

Observations du jury concernant l'épreuve 2 :

Les qualités rédactionnelles

- Grande hétérogénéité des copies (Bien des copies illisibles (graphie) phrases trop longues, orthographe et syntaxe problématiques ; quelques copies « limites »
- Peu de candidats effectuent le lien avec les écrits professionnels alors même que le sujet l'exige
- De nombreuses copies n'annoncent pas de plan, ne comportent pas d'introduction et n'effectuent pas de transition entre les réponses aux questions, ni d'articulations logiques, et ne proposent pas de conclusion
- Les propos sont parfois confus et contradictoires
- Des introductions « passe partout » sans lien visible avec le sujet, ou un copié collé des questions posées en lieu et place d'une introduction
- Les copies s'organisent autour des réponses aux questions sans aucun effort rédactionnel.
- A contrario, les meilleures copies sont celles dans lesquelles on constate des efforts notables en vue d'une bonne présentation, avec des idées cohérentes, lisibles et montrant une réelle projection dans le métier de psychologue de l'éducation.

Les psychologues de l'éducation sont amenés à rédiger des écrits professionnels (des comptes rendus, des bilans...). Aussi, ce sont également ces capacités qui sont appréciées à travers cette épreuve.

L'aptitude à problématiser

- Les candidats qui ont le mieux réussi l'épreuve sont ceux qui se sont bien attachés à identifier une problématique désignant le champ d'intervention du psychologue de l'éducation. Parfois, la spécificité du travail de psychologue en contexte scolaire n'est pas saisie, et le propos s'est vite focalisé sur un regard assez décontextualisé des réponses envisagées alors que cet acteur doit œuvrer en lien étroit avec les enseignants et les équipes éducatives.
- La capacité à problématiser est parfois totalement absente de la copie

- Le jury a regretté que sur une question aussi centrale que celle qui réfère à l'apprentissage en milieu scolaire, les difficultés que connaissent les élèves soient peu ou pas traitées.
- De nombreuses hypothèses sont avancées sans aucun argumentaire
- Des parties de cours parfois « plaquées » en lieu et place d'une réflexion personnelle et d'un cheminement démonstratif
- Des réponses prédéfinies, et des difficultés à ouvrir la réflexion, au-delà des questions suggérées dans les documents à disposition
- Des confusions malgré la présence de documents
- Très peu de candidats ont réellement problématisé la question éducative, s'en tenant à la recherche d'un éventuel diagnostic et à la question de la « bonne » orientation

Bien que cette épreuve consiste à l'étude d'une situation individuelle dans un contexte institutionnel exigeant des connaissances professionnelles spécifiques, celles-ci ne peuvent être séparées des évolutions affectant aujourd'hui l'institution scolaire, des réformes et des objectifs que l'éducation nationale leur a fixés. Ainsi, la méconnaissance ou la connaissance approximative des dispositifs et des mesures a des effets fâcheux sur les solutions proposées (c'est par exemple le cas lorsque les procédures d'orientation ou de scolarisation dans des dispositifs spécifiques sont inconnues). Par ailleurs, le sens même des termes ou dispositifs existants doit être connu. Ainsi, la notion d'élèves à besoins éducatifs particuliers, le rôle de l'ASH, ce que signifie un ULIS, ou encore l'inclusion scolaire ne peuvent être méconnus.

L'épreuve permet aussi d'évaluer les choix effectués et l'argumentation proposée. Ce faisant, ce sont également quelques problèmes de positionnement éthique qui ont été relevés, comme par exemple le non-respect du choix des parents, l'absence de sollicitation de leur autorisation pour fixer à l'élève un rendez-vous avec un spécialiste, l'externalisation de certaines actions (faire appel à un neuropsychologue pour tester la mémoire de l'élève alors que c'est aussi une des compétences du psychologue de l'éducation...).

3. Epreuves orales d'admission (externe et interne)

Les épreuves d'admission interviennent dans la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription.

Les candidats au **concours externe** de recrutement de psychologues de l'éducation nationale passent **deux épreuves orales** :

- la première épreuve porte sur l'analyse d'une problématique portant sur la contextualisation de l'action du psychologue de l'éducation nationale
- la seconde épreuve porte sur l'étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'éducation nationale

Les candidats au concours interne de recrutement de psychologues de l'éducation nationale **ne passent que la seconde épreuve orale.**

3.1. Première épreuve : analyse d'une problématique portant sur la contextualisation de l'action du psychologue de l'éducation nationale (concours externe)

- Durée de la préparation : 45 minutes
- Durée de l'épreuve : 45 minutes (exposé : 15 minutes ; interrogation : 30 minutes)
- Coefficient 3

A partir d'une thématique sélectionnée par le candidat parmi celles figurant au programme de l'épreuve dans la spécialité choisie, **le candidat élabore un dossier de dix pages** au plus, annexes incluses, **le conduisant à mettre en perspective le sujet qu'il a choisi avec son parcours personnel, son expérience professionnelle ou un stage effectué.**

Le dossier est transmis au jury par voie électronique au moins quinze jours avant la date de début des épreuves d'admission. A partir du dossier, le jury détermine une question qui sera remise au candidat au début de l'épreuve. Le candidat prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'épreuve doit permettre au jury d'**apprécier les capacités du candidat à s'impliquer et à s'engager dans les fonctions dans le cadre de la spécialité choisie** et, en particulier, à identifier une question éducative contextualisée, à la problématiser et à proposer des réponses appropriées.

Le dossier n'est pas soumis à notation, seul l'exposé élaboré à partir de la question posée et l'entretien sont pris en compte dans la notation.

Seconde épreuve : étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'éducation nationale

- Durée de la préparation : 1 heure 30
- Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes ; entretien : 40 minutes)
- Coefficient 3
- Dans la spécialité choisie, **le candidat expose au jury**, à partir d'une situation individuelle, **son analyse et sa réflexion sur les modalités d'action susceptibles d'être mise en œuvre afin d'apporter une réponse à la question posée.**
- Le sujet, tiré au sort par le candidat, comporte des questions conduisant le candidat à formuler différentes hypothèses. Pendant le temps de préparation de l'épreuve, le candidat peut, si le sujet l'impose, disposer d'un ordinateur connecté à l'internet lui permettant une recherche personnelle.
- L'épreuve doit permettre au jury d'**apprécier l'aptitude du candidat au dialogue, à proposer des réponses argumentées et à manifester un recul critique.**

Concours interne :

Epreuve orale d'admission :

- Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes, entretien : 40 minutes)
- Coefficient 6

L'épreuve d'admission intervient dans la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription.

Elle consiste en **une étude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'éducation nationale.** Dans la spécialité choisie, le candidat expose au jury, à partir d'une situation individuelle, son analyse et sa réflexion sur les modalités d'action susceptibles d'être mise en œuvre afin d'apporter une réponse à la question posée.

Le sujet, tiré au sort par le candidat, comporte des **questions conduisant le candidat à formuler différentes hypothèses.**

L'épreuve doit permettre au jury d'**apprécier l'aptitude du candidat au dialogue, à proposer des réponses argumentées et à manifester un recul critique.**

Remarques relatives aux épreuves orales d'admission

Epreuve 1 : Analyse d'une problématique portant sur la contextualisation de l'action du psychologue de l'éducation nationale (externe et interne)

Concours externe : Spécialité EDA

Les candidats ayant réussi cette épreuve ont présenté un dossier bien rédigé et identifiant clairement une problématique éducative, et ouvrant sur des perspectives d'action relevant du champ de compétence du psychologue. Dans la mesure où le jury interroge les candidats à partir de la lecture du dossier proposé, les meilleures prestations ont été le fait de candidats ayant pu faire de la question posée un moyen permettant d'aller au-delà des éléments rapportés dans le dossier, notamment en effectuant des liens pertinents entre le contexte observé (et décrit dans le dossier) et l'évolution du système éducatif et des politiques scolaires. La mobilisation de connaissances relatives au premier degré et aux théories de l'apprentissage a constitué un atout démontrant la capacité des candidats à se projeter, de manière argumentée, dans la fonction de psychologue de l'éducation nationale.

Les candidats disposent de 15 minutes d'exposé suivis de 30 minutes d'entretien avec le jury. Il leur est fortement conseillé de bien exploiter le temps imparti pour l'exposé et de structurer celui-ci selon un plan cohérent. Les candidats ayant bien réussi cette épreuve ont su prendre le temps de la réflexion, traiter de la question en évitant le hors-sujet ou des propos trop généraux, voire vagues. Ils ont su également être à l'écoute des questions du jury et apporter des réponses contextualisées.

Les candidats ayant moyennement voire peu réussi l'épreuve sont souvent restés centrés sur le dossier, sans véritablement problématiser ni réellement répondre à la question posée par le jury. Le jury relève aussi que de nombreux candidats avaient de faibles connaissances du système éducatif, ce qui conférait à leur prestation un caractère trop général, dénotant peu leur aptitude à exercer la fonction au sein de l'éducation nationale. L'absence de préparation du concours est un élément rédhibitoire dans la mesure où le jury ne dispose pas d'éléments probants favorables à la candidature. Et de manière générale, la connaissance du système éducatif comme des partenaires avec lesquels les professionnels de l'éducation sont amenés à exercer est nécessaire pour pouvoir augmenter ses chances d'être reçu. Et s'il peut paraître évident que de le souligner, on rappellera aux candidats l'importance et la nécessité d'être à l'écoute des questions et des relances du jury. Les réponses apportées doivent être développées et argumentées. Il est vivement conseillé d'éviter les réponses lapidaires ainsi que celles qui reposent sur des opinions personnelles et non sur des faits scientifiques ou observés. La capacité à mettre en dialogue des connaissances théoriques et des questionnements pratiques a fait toute la différence entre les candidats ayant donné des réponses pertinentes et ceux qui sont restés au niveau de déclarations de principes.

Au final, il est vivement conseillé aux candidats de soigner la qualité de leur dossier écrit, de prendre connaissance du système éducatif et de ses évolutions historiques ainsi que des missions du psychologue de l'éducation. Les connaissances en psychologie gagneraient à être complétées d'une culture sociologique, économique et historique. Le jury recommande aussi aux candidats une ouverture sur le partenariat, et le travail en équipe.

Epreuve 2 : Etude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'éducation nationale

Le sujet proposé aux candidats visait à apprécier leurs capacités d'analyse et la pertinence des actions qu'ils engageraient en vue de répondre à un problème concret. Cette épreuve permet d'apprécier l'apport du psychologue de l'éducation et son expertise face à une situation individuelle. Les meilleurs candidats ont su utiliser entièrement les vingt minutes imparties pour l'exposé, et su dégager une problématique éducative en s'appuyant sur l'ensemble des éléments apportés à leurs connaissances, et parfois en pointant les informations manquantes, ce qui les a amenés à formuler des hypothèses de travail pertinentes.

Le jury a particulièrement apprécié les développements faisant apparaître une bonne connaissance des techniques et des outils dont dispose le psychologue de l'éducation, ainsi que des leviers et dispositifs susceptibles d'apporter une aide à l'action engagée au service de la réussite et du parcours des élèves. Très au fait du travail d'équipe et du bon positionnement professionnel au sein d'une école ou dans un réseau d'éducation. L'hétérogénéité des candidats était frappante et la ligne de différenciation reposait fondamentalement sur un manque de préparation et une méconnaissance de la place de la psychologie au sein du système éducatif.

Il est également vivement conseillé aux candidats de s'affranchir au moins partiellement de leurs notes, ce qui donne à l'entretien un véritable statut interactif et évite la narration monocorde des analyses et propositions d'action. Si l'épreuve exige des connaissances en psychologie clinique, celle-ci ne saurait constituer la seule entrée : des connaissances dans d'autres champs de la psychologie (du développement, de l'enfant, des apprentissages, du comportement...) doublées de connaissances plus générales – notamment sur le fonctionnement de l'institution scolaire, sur les dispositifs (exemple RASED), sur les réformes, les politiques publiques – s'avèrent tout aussi utiles. Le jury conseille aux futurs candidats de se familiariser davantage avec le contexte scolaire (en effectuant par exemple un stage au sein d'une école, en RASED, en s'entretenant avec un psychologue de l'éducation, avec un interlocuteur au sein d'une MDPH ou d'une SEGPA...).

Concours externe : Spécialité EDO

Epreuve 1 : Analyse d'une problématique portant sur la contextualisation de l'action du psychologue de l'éducation nationale

Les différentes remarques soulignées quant à la spécialité EDA et s'agissant l'épreuve 1 sont également valables pour la spécialité EDO. Cette épreuve qui concerne la spécialité « orientation » repose sur un dossier élaboré préalablement par les candidats admissibles et qui sert d'appui au jury en vue de formuler une question. De nombreux dossiers souffrent d'une absence de problématisation, et certains d'entre eux ressemblent à un « catalogue » décrivant des situations éducatives dont on peine à repérer les enjeux et la pertinence quant au rôle du psychologue de l'éducation. Les candidats doivent à tout le moins inscrire leur propos dans un contexte scolaire, un établissement par exemple, en mettant en évidence leur contribution quant au parcours de l'élève et à l'identification des partenaires internes et externes. La capacité à donner des exemples vécus, observés ou étudiés et à en faire une grille de lecture et d'analyse de situations éducatives faisant appel au psychologue, notamment dans le cadre du conseil et de l'aide à l'orientation a été particulièrement appréciée par le jury.

Les candidats sont invités à mieux préparer le concours en s'appuyant sur la bibliographie indicative et en se familiarisant davantage avec l'organisation et les structures du système éducatif. S'il n'est pas attendu des candidats une maîtrise exhaustive des connaissances et des compétences attendues du psychologue de l'éducation nationale, il est exigé que les candidats aient au moins acquis des éléments attestant de leur motivation pour exercer le métier. Par ailleurs, une posture éthique, soucieuse de défendre les valeurs de la République et l'égalité des chances, doit être adoptée avec conviction.

On ne saurait trop conseiller aux candidats d'aller à la rencontre de professionnels de l'orientation mais aussi des partenaires institutionnels. La familiarisation avec un Centre d'information et d'orientation, un établissement scolaire, une mission locale ou pôle-emploi permettrait d'entrevoir le périmètre de l'activité du psychologue de l'éducation et de mieux se représenter ses missions.

Epreuve 2 : Etude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'éducation nationale

Les mêmes observations effectuées pour les candidats à la spécialité EDA sont valables pour ceux qui ont postulé pour la spécialité EDO. Les candidats sont vivement encouragés à se familiariser avec l'orientation scolaire et ses différentes dimensions. Ils doivent avoir préparé le concours en rencontrant des professionnels, en prenant connaissance des différents dispositifs et des outils dont dispose le psychologue. La lecture de rapports, d'études et d'évaluations – notamment du système éducatif – favoriserait leur capacité à proposer des réponses réalistes à des situations exigeant conseil, aide et accompagnement.

Concours interne : spécialités EDO et EDA

Epreuve orale d'admission : Etude d'une situation individuelle nécessitant une intervention du psychologue de l'éducation nationale

Les candidats aux deux spécialités (EDA et EDO) ayant réussi cette épreuve ont su mettre en valeur leur expérience professionnelle et la mobiliser judicieusement en vue de traiter des situations individuelles proposées. Ils ont su articuler différentes hypothèses de travail et défendre des choix professionnels en s'appuyant sur des connaissances académiques et des textes institutionnels. A contrario, les candidats ayant moyennement ou peu réussi cette épreuve n'ont pas su mettre à profit un regard et une analyse arrimés sur des compétences et un savoir-faire acquis durant leur expérience. Le propos était souvent convenu, avec l'évocation d'outils et de techniques psychologiques peu travaillées et pensées de manière ancrée sur des réalités éducatives. Certains candidats n'ont pas su se détacher de leur expérience professionnelle, ce qui les a empêchés de donner à voir leur capacité d'adaptation à des situations nouvelles.

Le jury recommande vivement aux candidats de préparer cette épreuve et de ne pas considérer que l'expérience acquise suffirait pour répondre aux questions posées. Les évolutions institutionnelles, les réformes, mais également les recherches en éducation doivent pouvoir être connues des candidats afin de développer un raisonnement argumenté et des capacités analytiques et critiques pertinentes.

Concours réservé (spécialité EDO uniquement)**Préparation et soutenance du dossier RAEP**

Le jury insiste sur le respect des directives relatives à ce concours, notamment en ce qui concerne la présentation du dossier et l'utilisation que font les candidats de leur expérience pour étayer leur candidature.

Si la première partie de l'épreuve d'admission a pour objet d'approfondir et de mettre en perspective les éléments constitutifs de leur dossier RAEP, il en est tout autrement de la seconde partie de l'épreuve : il est en effet attendu de la prestation des candidats qu'elle amène le jury à apprécier leur capacité de distanciation vis-à-vis de l'expérience dont ils auront présenté les différentes facettes ou et qu'il fassent la démonstration de leur capacité de compréhension et d'adaptation à des aspects plus généraux de la fonction de PsyEN.